DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260928-D_2026_081-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 22 septembre 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-SEPT en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M AGOYER Rodolphe, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, Mme BRUN Christelle formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran.

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2026-081 – Intercommunalité – Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné

Le Conseil Communautaire du 09 juin 2026 a acté la mise en place d'un pacte de gouvernance comme prévu par la loi Engagement et Proximité.

Le document projet (présenté en annexe) a reçu un avis favorable de la conférence des Maires du 2 septembre 2026.
Le pacte de gouvernance est composé d'un rappel des caractéristiques du territoire, des principales informations relatives à la gouvernance, d'une introduction présentant les principes et valeurs du acte et d'une synthèse des modalités de mises en œuvre.

Conformément à l'article L5211-11-2 du CGCT, les communes disposent de deux mois pour émettre leur avis sur le projet du Pacte de Gouvernance.

VU le projet de Pacte de gouvernance annexé à la présente décision ;
ENTENDU l'exposé de Madame la Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. EMETTRE un avis favorable sur le Pacte de Gouvernance de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné ;
. AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Secrétaire de séance **La Maire**

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260928-D_2026_081-DE

M Emmanuel PERAN

Mme Anne-Laure DUVAL